



à l'initiative de la Fondation pour la Nature et l'Homme

CHARTRE DU BENEVOLAT NATURE « J'AGIS POUR LA NATURE »

Toutes les actions déposées sur la plateforme « J'agis pour la Nature » doivent respecter les conditions suivantes, fixées par la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme :

1. Définition du bénévolat nature selon « J'agis pour la Nature »

Le bénévolat nature désigne toute action bénévole de terrain dans un but de :

- Préservation de l'environnement, protection ou valorisation des espèces et des habitats naturels
- Sensibilisation du bénévole à la protection de la biodiversité et à l'écocitoyenneté.

Le bénévole offre de son temps, de son savoir, de sa motivation et de son énergie. Le bénévolat nature est un formidable moyen d'apprentissage, de partages d'échanges, de formation et d'enrichissement personnel. C'est aussi un très bon outil d'éducation à l'environnement. Les projets d'écotourisme, de tourisme scientifique et participatif ne sont pas considérés comme du bénévolat nature.

2. Nature des actions de bénévolat nature

Les projets concernent des actions sur le terrain, en contact avec le milieu naturel ou l'espèce animale, pour une meilleure sensibilisation du bénévole à son respect, grâce aux sensations et émotions induites par ce contact direct.

Les actions de bénévolat nature référencées sont préventives le plus souvent, parfois curatives (le bénévolat nature d'urgence). Ne sont pas intégrées les opérations « activistes », parfois en marge de la légalité. Les actions proposées se déroulent en France, DROM-COM y compris.

Les actions proposées respectent les consignes de sécurité, ainsi que les lois en vigueur en France.

3. Types d'actions

- **Aménager**

Je participe à un chantier de préservation ou de gestion d'un espace naturel. Cette activité s'organise en groupe.

Exemples : restauration de berges, création de mares, pose de clôtures ou de passerelles, débroussaillage, collecte de graines, plantation d'espèces végétales favorables à la biodiversité, fauche, amélioration du paysage, restauration de châtaigneraies,....

- **Observer**

Je participe à un programme de collecte d'informations sur la faune et la flore. Recueillies à large échelle, ces données nourrissent des études scientifiques.

Exemple : Suivi Photographique des Insectes Pollinisateurs (SPIPOLL)

- **Alerter**

Je surveille les atteintes à la nature et j'alerte les structures référentes.

Exemple : programme Sentinelle de la Frapna

- **Protéger**

Je viens en soutien à un programme de conservation d'espèces animales ou végétales.

Exemple : Centres de sauvegarde de la faune sauvage.

- **Ramasser**

Je participe à des opérations de ramassage des déchets.

Exemple : Mountain days

- **Sensibiliser**

Je participe à des actions de sensibilisation pour découvrir la biodiversité environnante et ses richesses, afin d'être en capacité de transmettre un message de protection de l'environnement.

Exemples : découverte des marais, sensibilisation des pêcheurs à pied

Sont exclues des thématiques possibles :

- La réhabilitation d'espèces en captivité, sans réintroduction dans leur milieu ;
- La restauration du patrimoine bâti ;
- L'aménagement / l'équipement des milieux naturels sans pédagogie ni souci environnemental ;
- Les actions au bénéfice de personnes physiques ou morales privées.
- Les actions qui n'ont pas de lien direct avec la protection de la nature (peinture sur toile en pleine nature, land art, ...)
- Le bénévolat interne et administratif ou encore l'animation/sensibilisation en intérieur (classe, écomusée, salon).
- Les projets d'écotourisme, de tourisme scientifique et participatif.

4. Cohérence environnementale

Pour chacun des projets de bénévolat nature, la structure contributrice s'efforcera d'être conseillée par un scientifique ou un environnementaliste cautionnant le programme de conservation.

De plus, le suivi scientifique ou technique des projets doit être assuré afin de vérifier leurs impacts réels et s'assurer du bénéfice de leurs actions pour la nature et le cadre de vie.

Lors de l'organisation d'une action de bénévolat nature et durant son déroulement, la structure s'assure de sa cohérence environnementale et s'efforce de limiter ses impacts environnementaux (déplacements non motorisés, nourriture bio ou locale, tri des déchets, sensibilisation...).

5. Des projets ancrés dans leur territoire

Les projets de bénévolat nature doivent être portés par des structures locales, en cohérence avec les besoins et problématiques du territoire.

Pour une garantie de durabilité du programme de conservation, la population locale doit être impliquée dans les processus du séjour, que ce soit au niveau de l'hébergement, de la restauration, des animations, de la formation des bénévoles, mais aussi dans la préservation de l'environnement à laquelle elle est sensibilisée.

6. Public

Les actions proposées sur la plateforme doivent être accessibles au grand public. Pas ou peu de compétences particulières sont demandées aux bénévoles.

7. Relation structures-bénévoles

Le bénévole accomplit alors un acte engagé et solidaire, offre de son temps, bénévolement, à la nature et à la structure porteuse de l'action de bénévolat nature. Dès lors, il est normal que ce système fonctionne sur le principe de l'échange gagnant/gagnant ou des bénéfices réciproques.

Ainsi, la structure forme ses bénévoles, et met à leur disposition une personne référente, chargée du suivi des actions concernées.

Plus spécifiquement, pour les chantiers, la structure assure l'accueil et la prise en charge des bénévoles à leur arrivée, puis les forme et les encadre de façon régulière.

8. Aspects financiers

Le bénévole **ne finance pas le fonctionnement du programme** de conservation, comme pour le tourisme participatif, scientifique ou solidaire. Il offre de son temps, pas de son argent. Seule une participation aux frais de séjour (repas et logement) peut lui être demandée (une fourchette entre 0 € et 20 € par jour comprenant hébergement et nourriture est suggérée), en plus du transport jusqu'au lieu de rendez-vous, presque toujours à sa charge.

Particularité des actions de sensibilisation : Elles sont gratuites afin d'inciter à découvrir la biodiversité et le bénévolat nature. Si une contribution financière est demandée, elle devra rester symbolique.